

Connaître et comprendre les politiques et les financements communautaires pour l'environnement et le développement durable.
Partager les projets et soutenir leur réalisation.

avril 2011



n°49



Edito

Les grandes manœuvres pour la définition des priorités politiques (cf la lettre d'ENVIROPEA n°47 sur la stratégie Europe 2020) et surtout du cadre financier pour la période 2014-2020 sont en cours. C'est en effet d'ici à la fin de l'année 2011 que devraient être fixés les différents cadres stratégiques et financiers pour cette période (ou tout du moins pour la première partie de cette période puisque l'on a évoqué la possibilité d'une fragmentation de la période de 7 ans en 2 temps). 2012 surtout et 2013 un peu (si tout va bien) devraient être consacrées à la déclinaison au niveau national puis régional des politiques et des instruments financiers qui s'appliquent à ces niveaux : le FEADER et les fonds structurels essentiellement.

Pour l'heure, c'est le temps des ballons d'essai, des rumeurs, des positions et contrepropositions et, à n'en pas douter, des négociations en coulisses entre les États.

Parmi ces supputations : le regroupement de tous les outils financiers dédiés à l'innovation en un seul instrument (cf. la Communication « **Vers un cadre stratégique commun pour le financement de la recherche et de l'innovation dans l'UE** »), la création d'une 3^e catégorie de régions (dont le PIB moyen par habitant serait compris entre 75 et 90% du PIB européen moyen et qui concernerait 7 à 10 régions françaises) pour les fonds structurels, le resserrement des priorités des fonds structurels autour des enjeux clés de la stratégie Europe 2020, la simplification (et donc la suppression) des instruments financiers, etc.

Le dernier bruit concernait l'instrument LIFE+ avec l'éternelle question de savoir s'il est plus judicieux d'intégrer l'environnement dans les autres politiques (et les instruments financiers qui les soutiennent) ou s'il faut identifier une politique de l'environnement et un instrument financier dédié à sa mise en œuvre. «Les deux mon capitaine» ont répondu depuis longtemps ceux qui doutent du seul impact d'une politique d'intégration environnementale.

Quelques certitudes : le budget de l'Union ne devrait pas augmenter durant cette période, la perspective de création d'un instrument financier dédié à la mise en œuvre de Natura 2000 est abandonnée.

Synthèse 2007-2010 et perspectives 2011 en matière d'appels à propositions concernant l'environnement, l'énergie et le développement durable en 2 tableaux

Parmi les nouveautés proposées par ENVIROPEA cette année, vous trouverez en ligne sur notre site www.enviropea.com deux documents que nous espérons utiles à tous ceux qui s'intéressent aux financements européens pour l'environnement ;

- un tableau récapitulatif des appels de la période 2007-2010 permettant de connaître d'un seul coup d'œil l'évolution en Europe et en France des propositions déposées et retenues, en fonction des budgets disponibles,
- et un tableau présentant tous les appels à proposition de l'année 2011, leurs budgets et les coordonnées des points de contacts nationaux.

Suite à un appel d'offres lancé par le Ministère de l'Écologie, **ENVIROPEA a été reconduite dans la mission d'assistance aux porteurs de projets LIFE+ en France pour une période de 3 ans**. En charge de cette mission depuis 2003, ENVIROPEA voit ainsi confirmé son niveau d'expertise dans les politiques et financements européens dans le domaine de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Pour bénéficier de cette assistance - gratuite pour les porteurs de projets LIFE+ - il convient de faire parvenir au point de contact national du MEDDTL un formulaire de demande d'assistance complété au plus tôt.

Ce formulaire peut être demandé au PCN LIFE à l'adresse lifeplusfrance@developpement-durable.gouv.fr ou téléchargé directement à l'adresse www.enviropea.com/fr/actualites/politique-europeenne/actualites/formulaire-de-demande-dassistance-pour-les-projets-life.html

Pour accompagner cette mission d'assistance, la partie du site d'ENVIROPEA consacrée à LIFE+ a été revue pour intégrer les modifications de l'appel 2011.

Nous contacter : ENVIROPEA 148, rue du Fbg St-Denis 75010 Paris ou tél : 01 42 93 21 96
www.enviropea.com ou enviropea@enviropea.com



Petit rappel :

Le prochain numéro de la lettre d'ENVIROPEA sera le numéro 50 : nous attendons avec impatience vos réactions, commentaires, propositions et initiatives pour fêter cet événement !

Budget 2011 de l'Union européenne



Le budget de l'Union européenne pour 2011 c'est le chiffre de **142 Md€** - soit à peu près 2,5 fois moins que le budget de la France pour cette même année. Les 2 principaux postes de dépenses restent la politique agricole commune et la politique de cohésion (fonds structurels) avec respectivement 39,7% et 36% du budget. Parmi les autres politiques, la R&D représente 6% du budget, la politique externe 6,2% et l'environnement seulement 0,2% ! Le montant affecté à l'administration des institutions européennes reste en dessous de 6% du budget.

La DG Environnement disposera en 2011 d'un budget de 470 M€ dont 94 pour ses dépenses administratives.

On y trouve :

- 3 150 000 € pour les affaires internationales (dont 1 M€ pour le programme de surveillance environnementale de la mer noire)
- 349 105 327 € pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de l'environnement (dont 305 M€ pour LIFE+ et 35,1 M€ pour l'agence européenne de l'environnement)
- 17 600 000 € pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique pour le climat
- 6 000 000 € pour l'intégration des questions climatiques et l'innovation dont 1M€ pour la politique maritime

À signaler les budgets spécifiques suivants :

- 1M€ pour un projet de récupération de bateaux à l'abandon non destinés à la pêche professionnelle
- 2M€ pour le programme BEST (voir plus loin)
- 1M€ pour un projet pilote concernant le cycle du plastique et son impact sur le milieu marin

La DG Énergie est dotée d'un budget avoisinant les 700 M€ dont 115 M€ pour Énergie Intelligente Europe.

Dans les autres lignes budgétaires on retiendra : dans le budget de la R&D (7^e PCRD) les 157 M€ du volet Énergie et les 252 M€ du volet Environnement du programme Coopération et enfin, dans le budget des affaires extérieures, les 199 M€ du programme « Environnement et gestion durable des ressources naturelles y compris l'énergie ».

Pour finir sur les recettes, signalons que la France est – en termes de contribution propre – le 2^e contributeur derrière l'Allemagne au budget de l'UE avec un apport de 19,075 Md€.

Plus d'infos sur : http://ec.europa.eu/budget/index_fr.htm

Changements à la DG Environnement

Petits changements de personnes avec le départ de Ladislav Miko remplacé à la direction B (Nature, biodiversité et utilisation des terres) par Pia Bucella qui quitte la Direction A. Arrivée de Ion Codescu à l'Unité A1 (infractions et affaires juridiques) en remplacement de Julia Garcia-Burgues qui prend la direction de l'Unité C2 (gestion de l'eau).

Beaucoup de changements dans les intitulés des Directions et des Unités dont, parmi les plus significatifs :

- la direction C qui se voit adjoindre la gestion durable des ressources et l'air
- la direction D qui voit l'environnement marin ajouté à l'eau et aux produits chimiques
- le bruit et la qualité de l'air qui intègrent l'Unité C3

Plus d'infos sur <http://ec.europa.eu/dgs/environment/directory.htm>

La France épinglée !



La Commission européenne a traduit la France en justice pour non respect de la directive relative à la maîtrise et à la prévention des pollutions industrielles ; lasse d'attendre la mise en conformité qui aurait du être réalisée avant le 30 octobre 2007 ! Il resterait, selon la Commission, encore 62 installations industrielles (43 selon le Ministère de l'écologie) ne respectant pas le contenu de la directive (sur les 6400 concernées en France). Huit autres pays ont également été traduits pour cette même raison devant la Cour européenne de Justice.

Pour plus d'infos, voir le communiqué de presse IP/11/305

(<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/11/305&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>)

Et la Cour de justice européenne pourrait bientôt faire de même à propos de la protection du grand hamster d'Alsace (*Cricetus Cricetus*) dont il resterait moins de 200 individus et pour lesquels les mesures de protection engagées par la France sont jugées insuffisantes.

Plus d'infos sur www.sauvegardefaunesauvage.fr/hamsters.html

Actualité des financements européens



LIFE+ : sa vie, son œuvre, ses projets

LIFE+ 2011

Fait exceptionnel, il aura fallu cette année 2 réunions nationales d'informations pour satisfaire toutes les demandes ; ce sont donc plus de 250 personnes qui ont pu ainsi bénéficier des conseils et du retour d'expériences des intervenants de la Commission et du Ministère de l'Ecologie. On espère que cela se traduira par une augmentation significative du nombre de dossiers français déposés !

Sinon, peu de changements importants dans l'appel 2011 à part de nouveaux formulaires en format Adobe, plus simples à compléter (dixit la Commission) et l'introduction d'un chapitre concernant l'impact socio-économique des projets.

LIFE+ 2010

Les premiers résultats concernant les propositions transmises à la Commission en octobre 2010 commencent à être disponibles. La liste des propositions entrées dans la phase de négociation (révision) indique que 4 propositions (sur 9 déposées) pourraient être retenues sur le volet Nature & biodiversité, 5 (sur 15 déposées) dans le volet Environnement et malheureusement aucune (sur 2 déposées) dans le volet information & communication. Sur la base des 4 premiers appels à propositions, la France obtiendrait un taux de succès très convenable de 46% sur les volets 1 et 2. Le volet 3 restant malheureusement le parent (très) pauvre avec seulement une réussite pour 17 tentatives.

LIFE+ 2009

Les sites web des projets français retenus :

- Projet Biodivine de l'Institut français de la vigne et du vin : www.biodivine.eu
- Projet CAPE DOM de la LPO (conservation des oiseaux dans les DOM) : www.lifecapdom.org
- Projet Mulette de Bretagne vivante : www.life-moule-perliere.org
- Projet CLIMATE (Plan Climat-Energie du Département de l'Essonne) : www.climate.essonne.fr
- Projet Greencity de la société Vizelia : www.lifegreencity.eu
- Projet Ecotransflux de la société Fives Celes : www.ecotransflux.com
- Projet Envir-Challenge de la Communauté de Communes de Haute Provence : <http://life-cchpenvir.challenges.over-blog.com>
- Projet AETHER de la société Lafarge : www.aether-cement.eu
- Projet Water Research to Market de l'OIEau : www.waterrtom.eu
- Projet Green Waste Plast de l'UCAPLAST : www.ucaplast.fr/greenwasteplast/FR/accueil.html

Dans le cadre d'un programme dénommé BEST pour « Biodiversity et Ecosystem Services in Territories of European overseas » la Commission a alloué un budget de 2M€ pour des actions de conservation de la nature et de la biodiversité dans les régions ultra périphériques (les DOM en France) et les pays et territoires d'outre mer (les TOM en France). Un appel à projets sera lancé en mai 2011 pour la mobilisation de ce budget.



7^e PCRD ; résultats de l'appel spécifique Éco-innovation 2011 (juillet 2010)

Les premiers résultats des appels à projets 2011 (publiés en juillet 2010) du PCRD ont été diffusés.

Dans le volet Environnement du programme Coopération une nouvelle mesure avait été ouverte pour le soutien à l'éco-innovation. Deux types d'actions y étaient soutenus :

- Des actions transversales de soutien concernant la définition d'indicateurs pour l'évaluation des technologies, la définition d'indicateurs de suivi de l'impact environnemental des innovations et les plateformes de dissémination électronique pour exploiter les résultats des entreprises pour l'écoinnovation. Les projets retenus sont, dans la première catégorie, celui de l'Université d'Athènes (ECOWATER), dans la 2^e celui du Wuppertal Institut (EMInnn) et dans la 3^e catégorie ceux des bureaux Greenovate Europe (ECO-PRO) et Melzer Georg (EcoWeb). On suivra particulièrement ces 2 derniers projets qui devraient aboutir à des outils de diffusion des écoinnovations et de la recherche dans ce secteur. À noter que l'association PEXE (les éco-entreprises de France) est partenaire du projet EcoWeb.
- Le soutien direct à des projets de développement d'éco-innovation : La liste des projets industriels qui ont passé le premier niveau de sélection donne 44 propositions dont les 2 projets français de l'institut français du textile et de l'habillement (foreseeing recycling at design stage) et de la société Da Volterra (enzymatic decontamination technology). À noter que les projets espagnols représentent plus de 38% des projets retenus à ce stade !



Éco-innovation (programme cadre compétitivité et innovation)

Les résultats de l'appel 2009 du programme Éco-innovation ont donné le nombre de 46 projets retenus dont deux sociétés françaises : la société Bio-Tox de Talence et la société STERITECH de Saverne.

Les résultats de l'appel 2010 ne sont pas encore connus.

L'appel à propositions 2011 sera lancé fin avril avec un dépôt des propositions le 9 septembre 2011 et un budget de l'ordre de 35 M€.



ICT-PSP, le programme de soutien à la politique en matière de technologies de l'information et des communications (TIC) (volet du programme cadre compétitivité et innovation) a publié le 1^{er} mars 2011 son 5^e appel à propositions.

Il comporte un volet TIC pour une économie à faible intensité de carbone et une mobilité durable (systèmes d'éclairage innovants basés sur le système SSL, efficacité énergétique dans les bâtiments publics, mobilité électrique intelligente connectée) doté d'un budget de 24 M€ et un volet TIC pour un gouvernement et des services publics innovants doté de 21,5 M€. Les propositions doivent parvenir à la Commission avant le 1^{er} juin 2011. Plus d'infos sur http://ec.europa.eu/information_society/activities/ict_psp/index_en.htm



Les DG Environnement et Climat ont publié des avis de préinformation (JO S38 du 24/02/2011) concernant les marchés (études et services) qui feront l'objet d'appel d'offres durant l'année 2011.

- Pour la DG ENV, seront concernés les secteurs suivants : agriculture, forêts et sols ; biodiversité (plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques, situation de référence sur la biodiversité, estimation des besoins financiers pour mettre en œuvre les engagements de l'UE en matière de biodiversité, etc.) ; Natura 2000 (registre des espaces naturels, recensement européen des oiseaux, etc) ; environnement et industrie ; production durable et consommation ; émissions industrielles ; eau ; milieu marin ; substances chimiques ; éco-innovation (stratégie de communication du plan d'action pour l'éco-innovation) ; communication.
- Pour la DG CLIM, seront concernés les secteurs suivants : relations internationales (campagne pour le climat) ; financement de la lutte contre le changement climatique ; surveillance, rapports et vérification ; stratégie et évaluation économique ; système d'échanges de quotas d'émissions ; marché international du carbone ; technologies à faible émission de carbone ; transports et protection de la couche d'ozone ; adaptation (directives pour l'adaptation au niveau local, assistance technique à l'élaboration d'une stratégie d'adaptation européenne, stratégies d'adaptation pour les villes et les régions européennes, etc)

Dossier spécial : politiques, financements et projets dans le domaine de l'Énergie

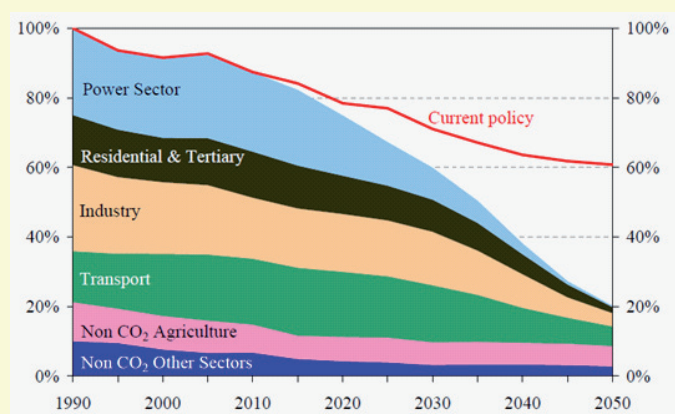
Feuille de route pour l'économie compétitive faible en carbone à 2050 - COM(2011)112 du 8 mars 2011

La Feuille de route pour l'économie compétitive faible en carbone à 2050 vise à améliorer l'application de la stratégie Europe 2020 et plus particulièrement dans la réalisation de l'objectif de 20% d'économies d'énergie en 2020. Avec le Livre blanc pour le transport et le Plan pour l'efficacité énergétique, cette feuille de route constitue l'Initiative phare pour l'Efficacité des Ressources (Resource Efficiency Flagship).

Au travers de scénarios, la feuille de route définit les objectifs pour la diminution des émissions de 80% d'ici 2050 et les jalons permettant d'atteindre cet objectif. Le document souligne l'importance du premier jalon de 2020 avec la diminution des émissions de 25% ce qui nécessitera la mise en oeuvre complète du Plan pour l'efficacité énergétique.

Année	2020	2030	2040	2050
Objectif de réduction (en % par rapport à 1990)	25 %	40 %	60 %	80 %

Le graphique ci-dessous montre l'approche de la Commission concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2050 par rapport à 1990 par secteur d'activité.



Parmi les secteurs ciblés, la production d'énergie a le plus grand potentiel en termes de réduction des émissions grâce à l'électrification du transport et du chauffage et l'utilisation des sources d'énergie renouvelables.

Malgré cet effort d'électrification, le secteur de transport restera un émetteur important même dans les scénarios les plus optimistes. L'utilisation de l'électricité et des combustibles alternatifs à haut rendement seront les solutions clés à double impact car elles amélioreront la qualité de l'air et la santé des citoyens (voir la Politique européenne pour la qualité de l'air). Le Livre blanc pour le transport donnera les détails sur les mesures proposées par la Commission.

Le secteur du bâtiment a le deuxième plus grand potentiel grâce aux bâtiments zéro énergie. Le Conseil européen du 4 février 2011 a pris la décision d'inclure l'efficacité énergétique dans les critères principaux pour l'évaluation des achats et des bâtiments publics. Cette décision est mise en œuvre dans le Plan 2011 pour l'efficacité énergétique.

Le secteur de l'industrie est divisé en plusieurs domaines très spécifiques pour lesquels les solutions pour la réduction des émissions seront différentes. La Commission propose donc de créer des feuilles de routes spécifiques en coopération avec chaque domaine concerné.

Les mesures de diminution des émissions en agriculture seront détaillées dans la Politique agricole commune. Elles incluront la gestion efficace et durable des sols, la séquestration du carbone dans les sols et les forêts, etc.

La réalisation des objectifs fixés demandera des investissements conséquents au niveau européen. Les investissements financiers publics et privés (environ 270 milliards € par an) permettront de réaliser les objectifs techniques tout en diminuant les dépenses européennes pour l'achat des combustibles fossiles.

De nouveaux programmes de formation orientés vers les énergies renouvelables et le secteur de la construction à faible émission de carbone devront pourvoir aux compétences et qualifications professionnelles nécessaires. L'Agenda pour les nouvelles compétences et l'emploi (Agenda for New Skills and Jobs) intégrera cette orientation. Par ailleurs, l'Europe n'oublie pas son rôle dans les négociations internationales sur le climat avec l'objectif de renforcer la coopération avec les partenaires internationaux dans la perspective de la conférence de Durban (décembre 2011).

Plan 2011 pour l'efficacité énergétique - COM(2011)109 du 8 mars 2011

La Commission européenne a publié son « Plan 2011 pour l'efficacité énergétique » dans le but de proposer des mesures concrètes pour atteindre l'objectif de 20% d'économies d'énergie en 2020. Ce document vient en appui à la Feuille de route pour l'économie compétitive faible en carbone à 2050 (voir plus haut) et s'appuie toujours sur le SET Plan concernant les technologies énergétiques.

D'un point de vue stratégique le Plan propose une approche en deux temps :

- D'abord les objectifs européens doivent être réalisés grâce aux progrès réalisés dans chaque État membre. La Commission évaluera l'impact de chaque Plan national pour l'efficacité énergétique. La somme des impacts doit donner les résultats attendus à l'échelle de l'Europe.
- Si ces efforts ne sont pas suffisants, l'UE introduira des objectifs nationaux juridiquement contraignants fixés en fonction de la situation (économique, sociale, technologique, etc.) de l'État membre.

Un nouvel instrument de gouvernance de la stratégie Europe 2020, le « semestre européen » (dont nous détaillerons le fonctionnement dans la prochaine lettre d'Enviropea) aidera à suivre la réalisation des actions nationales.

D'un point de vue pratique, le plan s'appuiera sur trois secteurs à grand potentiel d'économies d'énergies :

1. Le domaine du bâtiment pour lequel la Commission propose des approches :

- techniques (ex. : la meilleure utilisation de la chaleur à l'intérieur des bâtiments) ;
- juridiques (ex. : un mode de partage de l'obligation d'amélioration énergétique du logement entre le propriétaire et le locataire) ;
- socio-économiques (ex. : organisation de formations des professionnels dans le domaine de la construction énergétiquement efficace et l'émergence de sociétés de services énergétiques - ESCo pour Energy Services Companies).

2. Les transports pour lesquels le Livre blanc « Vers un système de transport compétitif et économe en ressources » (COM(2011)144 du 28/03/11) détaille l'approche en matière d'efficacité énergétique.

3. L'industrie ; secteur dans lequel les meilleures technologies disponibles (MTD) doivent améliorer la production de chaleur et d'électricité et faciliter l'exploitation des réseaux d'électricité et de gaz. Des normes techniques strictes assureront l'application de ces orientations.

Le plan rappelle que lors de la réalisation des mesures pour l'efficacité énergétique, le consommateur doit être pris en compte et son avis intégré grâce à l'implication des associations de consommateurs.

Le Plan insiste pour que le secteur public soit désormais un exemple en termes d'économies d'énergie. Tout en diminuant leurs dépenses, les organismes publics doivent rénover leur parc immobilier afin de le remettre au niveau maximum en termes de performances énergétiques. La Commission annonce également le lancement de la nouvelle initiative « Villes et communautés intelligentes » (Smart Cities and Communities) qui accélérera la transposition des résultats de la recherche en innovations concrètes et pratiques dans des villes et des communautés sélectionnées pour des projets de démonstration à grande échelle.

Les priorités annoncées dans ce plan seront mise en œuvre partiellement grâce aux projets financés par la Commission européenne dans le cadre des instruments financiers européens suivants :

- La Politique de cohésion (Fonds structurels), qui financera désormais les projets sur le secteur résidentiel et l'efficacité énergétique des bâtiments.
- Énergie Intelligente Europe qui accélérera la rénovation des bâtiments et renforcera les capacités d'investissements en particulier grâce à l'instrument ELENA (voir détails ci-dessous).
- Les financements avec intermédiation qui servent à renforcer les capacités et soutenir les audits énergétiques grâce aux crédits diffusés via des banques locales.
- Le Programme européen pour la relance économique qui finance les partenariats publics-privés en soutenant les méthodes de recherche et de technologies pour diminuer la consommation d'énergie des bâtiments neufs et rénovés.
- Le Programme-cadre de Recherche et Développement technologique dans le cadre du volet Coopération - Énergie.

Plus d'infos et textes complets des différentes communications sur : http://ec.europa.eu/energy/index_en.htm

Plans d'action nationaux en faveur des énergies renouvelables

Suite à la demande de la Commission européenne exprimée dans l'article 4 de la Directive sur les énergies renouvelables (2009/28/EC), les 27 États membres ont préparé leurs « Plans d'action nationaux en faveur des énergies renouvelables » explicitant comment chacun va atteindre les objectifs fixés.

Dans ces plans, chaque pays a dû détailler les points suivants :

- les objectifs par secteur ;
- le bouquet énergétique avec les technologies correspondantes à la spécificité climatique et géographique ;
- la ligne directrice de ses actions ;
- les mesures (législatives, financières, etc.) qu'il compte prendre afin de surmonter les obstacles au développement des énergies renouvelables.

Plus d'infos sur les plans nationaux d'action : http://ec.europa.eu/energy/renewables/transparency_platform/action_plan_en.htm

Compilation réalisée par l'Energy Research Centre of the Netherlands avec le soutien de l'agence européenne de l'environnement sur <http://www.ecn.nl/units/ps/themes/renewable-energy/projects/nreap>

Le Plan français s'appuie sur le scénario « efficacité énergétique accrue » élaboré en 2008 qui fixe un objectif de 23% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique pour 2020. Cet objectif est une moyenne répartie entre trois secteurs : 33% pour le chauffage/climatisation, 27% pour l'électricité, 10,5% pour le transport.

Dans sa communication (2011)31 du 31 janvier 2011 « **Énergies renouvelables : progrès accomplis pour atteindre l'objectif de 2020** », la Commission européenne fait un point sur les avancées de l'UE en matière de développement des énergies renouvelables. Dans la mesure où la directive sur les énergies renouvelables n'a pas fixé d'objectifs intermédiaires contraignants, en 2010, les pays européens n'ont atteint que 18% des énergies renouvelables dans la production d'électricité (au lieu de 21%) et 5,1% dans le transport (au lieu de 5,75%). On note donc des progrès dans l'utilisation des sources d'énergie renouvelable qui conduisent la Commission à conclure (et espérer) que la réalisation des Plans d'action nationaux permettront d'atteindre les objectifs fixés en 2020 dans le domaine des énergies renouvelables.

L'initiative ELENA (European Local Energy Assistance)

ELENA a été créé en 2009 par la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement (BEI), pour surmonter les obstacles à la première application commerciale à grande échelle des projets locaux en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables. Le mécanisme BEI-ELENA fournit une assistance technique aux municipalités et/ou régions pour des projets d'investissement locaux : réduction des émissions de gaz à effet de serre, efficacité énergétique, sources d'énergies renouvelables.

Les priorités de BEI-ELENA en 2011 sont les projets d'investissement dans le bâtiment public et privé, l'intégration des sources d'énergies renouvelables dans le bâti, la rénovation, le transport urbain, l'infrastructure locale.

L'année 2011 a apporté deux nouveaux outils de financement : KfW-ELENA (créée en coopération avec le groupe KfW) et CEB-ELENA (créée en coopération avec la banque de développement du Conseil de l'Europe). Ces instruments ciblent les communes petites et moyennes et les sociétés de service énergétique. Cela concerne les prêts globaux pour des projets énergétiques durables distribués via les banques locales et les programmes de protection du climat sur la base de crédits carbone dans les communes de l'UE. CEB-ELENA a pour objectif d'atténuer la pauvreté en matière d'énergie, en particulier dans les pays de l'UE-12 et les pays candidats. Il vise les acteurs locaux et régionaux qui souhaitent faire un investissement avec comme priorité les projets à fort impact social. CEB-ELENA se combine avec les fonds du FEDER pour l'efficacité énergétique dans les habitations.

Pour plus d'information sur les priorités et les règles financières, consulter le programme de travail EIE 2011 (p.79-86) et visiter le portail Internet de l'instrument ELENA http://www.eib.org/products/technical_assistance/elena/index.htm

À noter : l'initiative ELENA sera dotée d'un budget de 30 M€ sur le budget 2011 du programme EIE (cf. plus loin) et pourrait recevoir tout ou partie des 146 M€ issus du plan de relance économique, affectés aux projets locaux en matière d'efficacité énergétique, qui devaient être attribués via un appel à projets annoncé pour janvier 2011.

Énergie Intelligente Europe



Énergie Intelligente Europe 2010 :

44 projets ont été acceptés lors de l'appel 2010, parmi les 349 propositions reçues par la Commission. Ils se partageront un budget de 58 M€.

Parmi les projets retenus, on trouve 5 projets ayant un coordinateur français

- le projet ACHIEVE du CLER (comité de liaison des énergies renouvelables)
- le projet AFTER de l'association DELPHIS (réseau des entreprises sociales de l'habitat)
- Le projet Construction 21 de l'IFPEB (institut français pour la performance énergétique du bâtiment)
- Le projet Euro-Topten-Max de l'ADEME
- Le projet NET-COM d'Énergie Cités

Et Énergie Intelligente Europe 2011 :

L'EACI (l'Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation) a ouvert l'appel à propositions « Énergie Intelligente – Europe » 2011 pour la période du 18 janvier au 12 mai 2011.

L'appel 2011 comporte les 4 domaines de financement traditionnels avec les priorités suivantes :

- SAVE (Efficacité énergétique - 12 M€) est organisé autour de la promotion des produits économes en énergie et l'efficacité énergétique dans l'industrie.
- STEER (Energie dans le transport - 12 M€) se concentre sur le transport énergétiquement efficace (la mobilité urbaine, la distribution de marchandises, le transport lors des voyages de loisir) et les véhicules éco-efficaces.
- ALTENER (Sources d'énergie renouvelable - 16 M€) se penche sur l'électricité renouvelable, le chauffage/la climatisation d'origine renouvelable et la bioénergie. De 12 à 15 projets seront financés avec un budget de plus d'un million euros en moyenne.
- Initiatives intégrées (27 M€) met l'accent sur la synergie de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Cela inclut l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans le bâtiment (bâtiments à énergie positive), le rôle moteur du niveau local dans le domaine de l'énergie, la mobilisation des investissements locaux et l'initiative pour la formation et la qualification des professionnels du bâtiment dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

L'appel sera ouvert pour la majorité des sujets jusqu'au 12 mai 2011. L'initiative intégrée « Initiative pour la formation et la qualification des professionnels du bâtiment dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables » sera, elle, clôturée le 15 juin 2011.

Rappelons enfin que « Énergie Intelligente - Europe » est un programme positionné sur l'implication des politiques de l'UE et qu'il finance des actions dites « soft » (pas le développement technologique). Pour plus d'information et les priorités détaillées, voir le programme de travail EIE 2011 disponible à l'adresse: http://ec.europa.eu/energy/intelligent/call_for_proposals/call_library_en.htm

Et aussi :

- Y participer : la semaine européenne de l'énergie durable « sustainable energy week » du 11 au 15 avril 2011. Plus d'infos sur www.eusew.eu avec des manifestations à Bruxelles mais aussi à Paris, Colmar, Nice, Grand Quevilly, Coquelles, Amberieu en Bugey, Arras, Strasbourg, Montfort sur Meu.

À retrouver sur www.eusew.eu/energy-days-europe

- À lire : le n°39 de la revue « Energy Cities Info » de l'association Energie Cités. À télécharger sur www.energy-cities.eu/IMG/pdf/EC_INFO_39_fr.pdf

Ressources et documents

La Green week 2011 se tiendra comme chaque année à Bruxelles, du 24 au 27 mai 2011. Cette année la thématique principale sera « Resource efficiency ; using less, living better » comme un avant-goût de décroissance !

Plus d'infos sur <http://ec.europa.eu/environment/greenweek>



Ecotechnologies



Tous les 5 ans, le Ministère de l'industrie réalise une étude prospective sur les « industries d'avenir ». Ces « Technologies clés 2015 » présentent 85 technologies stratégiques dans 7 secteurs économiques dont 11 dans le secteur de l'environnement et 17 dans le secteur de l'énergie. Dans le domaine de l'environnement, la France serait leader sur les technologies de dessalement de l'eau de mer, de dépollution in situ des sols, de la gestion de la ressource en eau et de traitement des polluants émergents dans l'eau, elle serait un peu en retard sur les capteurs et sur la valorisation matière des déchets. Dans le domaine de l'énergie, l'éolien marin et les piles à combustible sont considérés comme en retard alors que les réseaux intelligents et les technologies de l'hydrogène sont considérés comme en pointe.

Document complet à retrouver sur : <http://www.industrie.gouv.fr/tc2015/index.php>

Financing Eco-innovation est le titre du rapport réalisé par les bureaux EIM et Oxford Research pour la Commission (publié en janvier 2011). Ce rapport investigate avec précision les particularités du financement de l'éco-innovation et des éco-innovateurs ainsi que les soutiens qui pourraient être apportés aux sociétés de capital risque spécialisées dans le secteur de l'éco-innovation.

Plus d'infos sur: http://ec.europa.eu/environment/etap/published_files/0211_final_report_eco_innovation.pdf



Pour retrouver toutes les interventions du dernier Forum du plan d'actions ETAP (eco-technologies action plan) qui s'est tenu à Birmingham les 22 et 23 mars derniers sur le thème « Towards a Resource-Efficient Economy ; from Policy to Action » et ses « side events ».

Aller sur http://ec.europa.eu/environment/ecoinnovation2011/1st_forum/index_en.html

Politiques territoriales et milieu rural

Rapport très intéressant réalisé par EDATER et SEGESA pour le compte de la DATAR intitulé « Analyse de la contribution des programmes opérationnels régionaux 2007-2013 au développement des territoires ruraux ». Ce rapport s'applique essentiellement à analyser la place prise par le FEDER dans le financement des projets du milieu rural. Il relève que les PO FEDER ont eu, au départ (en 2007), l'image de financements dédiés au milieu urbain et aux grands projets. Par ailleurs, les acteurs organisés du milieu rural (collectivités, parcs) ne retrouvaient pas dans l'approche thématique adoptée leurs habitudes d'approches intégrées. Au final, si on constate une certaine concentration sur le milieu urbain (y compris les petites villes en milieu rural), il existe de grandes opportunités de financements dès lors que les acteurs locaux s'inscrivent dans une logique d'innovation. Le rapport souligne la nécessité d'une meilleure coordination des interventions du FEDER et du FEADER et d'un changement de gouvernance de ces instruments financiers permettant une plus grande mobilisation des acteurs des territoires dans leur préparation et leur mise en œuvre. Plus d'infos sur www.projetdeterritoire.com rubrique « espaces thématiques » puis « organisation territoriale » où il faut choisir l'actualité du 2 mars 2011.



Consommation durable



Vous avez aimé « la théorie de l'engagement », vous aimerez encore plus les « nudges verts » nouveau concept appliqué aux stratégies comportementales dans le domaine de l'environnement. Il s'agit de la version théorisée des « coups de coude (ou de pouce) » (traduction littérale du mot nudges) pour inciter les citoyens à adopter un comportement d'éco-citoyens. En version psycho-socio cela se dénomme « paternalisme libertaire ». C'est en tout cas l'objet de la note d'analyse n° 216 de mars 2011 du très sérieux centre d'analyse stratégique. À retrouver sur www.strategie.gouv.fr rubrique publications.

Toujours de la part du Centre d'analyse stratégique, un rapport en date de janvier 2011 intitulé « **Pour une consommation durable** » qui édicte 25 recommandations allant de l'éducation des consommateurs au soutien des politiques publiques de consommation et de commande durables en passant par le soutien à l'innovation au service de la consommation et la mise en place d'outils économiques adaptés.

Biodiversité

Dans la série des LIFE Focus qui rassemblent sur un thème donné, les projets LIFE les plus illustratifs et intéressants, la Commission vient de publier un recueil ayant pour thème la conservation des mammifères européens (visons, loups, lynx, chauves souris, dauphins, ours, bisons, phoques, etc.). Il dresse aussi la liste des mammifères qui, bien que figurant sur les listes des espèces menacées n'ont pas fait l'objet de projets LIFE (certaines espèces de chamois, petits insectivores et rongeurs dont l'hamster d'Alsace, certaines espèces de chauve souris, etc.)

Plus d'infos : <http://ec.europa.eu/environment/life/publications/lifepublications/lifefocus/documents/mammals.pdf>



Consultations

Consultation sur la «Feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources» ; jusqu'au 22 avril 2011.

http://ec.europa.eu/environment/consultations/roadmap_re_en.htm

Consultation publique «Bio économie pour l'Europe» ; jusqu'au 2 mai 2011. http://ec.europa.eu/research/consultations/bioeconomy/consultation_en.htm

Consultation sur l'initiative «Villes et Communautés intelligentes» ; jusqu'au 13 mai 2011. http://ec.europa.eu/energy/technology/consultations/20110513_smart_cities_en.htm

Consultation sur le Livre vert « Quand les défis deviennent des chances: vers un cadre stratégique commun pour le financement de la recherche et de l'innovation dans l'UE » ; jusqu'au 20 mai 2011. http://ec.europa.eu/research/csfri/index_en.cfm?pg=home

JO C93 du 25 mars 2011 : Appel à propositions dans le cadre du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie - coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation.

JO L75 du 22 mars 2011 : Décision concernant l'adoption des règles pour la soumission de propositions et les procédures d'évaluation, de sélection et d'attribution des aides pour les actions indirectes au titre du 7^e programme cadre de recherche et développement.

JO L68 du 15 mars 2011 : Budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2011.

JO L65 du 11 mars 2011 : Règlement relatif à «l'initiative européenne». Ce règlement définit les règles du référendum d'initiative populaire au sein de l'Union européenne. Il n'entrera cependant en vigueur que le 1^{er} avril 2012 ! Les propositions d'initiatives citoyennes (qui ne devront pas être abusives, fantaisistes, vexatoires ou contraires aux valeurs de l'Union) devront être enregistrées avant de recueillir le million de signatures nécessaire à leur validation. Elles devront provenir d'au moins un quart des États membres et représenter un minimum par État (54 000 pour la France).

JO C71 du 05 mars 2011 : Programme Jeunesse en action, action 3.2 — Jeunesse dans le monde: coopération avec des pays autres que les pays voisins de l'Union européenne

JO C68 du 3 mars 2011 : Appel à candidatures 2011 — Deuxième programme d'action communautaire dans le domaine de la santé (2008-2013)

JO C64 du 1^{er} mars 2011 : Appels à propositions au titre du programme de travail 2011 du programme de soutien à la politique en matière de technologies de l'information et des communications dans le contexte du programme cadre pour l'innovation et la compétitivité (2007-2013)

JO C62 du 26 février 2011 : Appel à propositions LIFE+ pour 2011

JO C49 du 16 février 2011 : Appel à propositions pour l'instrument financier pour la protection civile ; projets sur la prévention et la préparation.

Plus d'infos sur http://ec.europa.eu/echo/civil_protection/civil/prote/finance.htm

JO L40 du 12 février 2011 : Décisions concernant les listes actualisées des sites d'importance communautaire pour les régions biogéographiques boréale, méditerranéenne et annonique.

JO L33 du 8 février 2011 : Décisions concernant les listes actualisées des sites d'importance communautaire pour les régions biogéographiques alpine, atlantique et continentale.

JO C37 du 5 février 2011 : Appel ouvert au programme de Coopération européenne en science et technologie (COST).

JO C35 du 4 février 2011 : Appel à propositions au titre du programme de travail du programme européen de recherche en métrologie (EMRP). Trois priorités : métrologie au service de la santé, métrologie au services des nouvelles technologies et développement du système international d'unités.

JO C28 du 28 janvier 2011 : Guide pour la préparation d'une demande d'autorisation pour l'utilisation de substances chimiques dans le cadre du règlement REACH sur l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.

Ce guide est destiné aux fabricants, aux importateurs et aux utilisateurs en aval qui mettent sur le marché ou utilisent une substance relevant du règlement REACH et soumise à autorisation (annexe XIV).

JO C26 du 28 janvier 2011 : Appel à propositions dans le cadre du programme Énergie intelligente Europe.

JO C23 du 25 janvier 2011 : Appel à propositions et à manifestations d'intérêt pour le Programme ESPON 2013. Cet appel concerne les thématiques suivantes : Contributions des Régions à la stratégie Europe 2020, Scénarios territoriaux et Visions pour l'Europe, Potentiels territoriaux pour une économie plus écologique, Gouvernance territorial dans le volet projets de recherche appliquée, Système d'observation du territoire pour le volet plateforme scientifique.

Un budget de 3,7 M€ est disponible pour cet appel, les propositions doivent être remises avant le 21 mars 2011, une journée d'information et un « Partner café » sont programmés le 10 février.

Plus d'infos sur www.espon.eu

JO C19 du 21 janvier 2011 : Appel à propositions concernant le programme PRINCE 2010. Le programme PRINCE (comme son nom ne l'indique pas) a pour objectif d'accroître la sensibilisation aux avantages et aux enjeux de l'élargissement de l'UE aux futurs pays membres (Balkans, Turquie, Islande) en y associant les principaux acteurs, relais d'opinion, médias et en encourageant les échanges et les rencontres.

Il se compose d'un volet « programmes télévisés » et d'un volet « actions de sensibilisation ».

COMMUNICATIONS

COM(2011)144 du 28 mars 2011 : Livre blanc – **Feuille de route pour un espace européen unique des transports** – Vers un système de transport compétitif et économe en ressources.

COM(2011)112 du 8 mars 2011 : **Feuille de route vers une économie compétitive à faible intensité de carbone à l'horizon 2050.**

COM(2011)109 du 8 mars 2011 : **Plan 2011 pour l'efficacité énergétique.**

COM(2011)48 du 9 février 2011 : Livre vert « **Quand les défis deviennent des chances : vers un cadre stratégique commun pour le financement de la recherche et de l'innovation dans l'UE** ». Le cadre stratégique commun dont il est fait mention dans l'intitulé de la Communication regrouperait les priorités et les financements du 7^e PCRD et du Programme Compétitivité et innovation (CIP) mais aussi les volets innovation du FEDER et même du FEADER autour des initiatives phares de la stratégie Europe 2020 : changements climatiques, sécurité énergétique, vieillissement de la population, utilisation rationnelle des ressources.

La Communication envisage des mécanismes de mise en œuvre ouverts, légers et rapides (sic !). Tout cela sera soumis à consultation (cf. plus haut, p.8) et la Commission présentera fin juin ses propositions législatives dans ce sens.

COM(2011)31 du 31 janvier 2011 : **Énergies renouvelables : progrès accomplis pour atteindre l'objectif de 2020.** Voir aussi les documents annexes SEC(2011) 129 (sur les méthodes de vérification des avantages des biofuels et bioliquides), 130 (progrès récents en matière de sources d'énergies renouvelables et évaluation technique de l'utilisation des biofuels dans les transports) et 131 (bilans des financements européens et nationaux pour les énergies renouvelables) publiés le même jour.

COM(2011)21 du 26 janvier 2011 : **Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources** – initiative phare relevant de la Stratégie Europe 2020. Il s'agit de la 7^e initiative phare issue de cette Stratégie. Comme les autres textes des initiatives phares il s'agit d'un texte très général sur l'intérêt d'une utilisation efficace des ressources ; entendre par là les minéraux, métaux, produits du sol et du sous sol, l'eau, l'air, la biomasse et les écosystèmes (c'est à dire à peu près tout sauf les êtres vivants).

Accessoirement ce texte est un nouvel exemple de la phraséologie communautaire débridée (et stérile) comme en témoigne le chapitre suivant: « une utilisation plus efficace des ressources sera déterminante pour assurer la croissance et l'emploi en Europe, elle ouvrira de vastes perspectives, améliorera la productivité, fera baisser les coûts et stimulera la compétitivité... »

(et supprimera les affirmations gratuites et les analyses à l'emporte-pièces des services de la Commission !).

COM(2011)17 du 26 janvier 2011 : **La contribution de la politique régionale à une croissance durable dans le contexte de la Stratégie « Europe 2020 ».** Cette communication constate que 344 Md€ de la politique régionale peuvent être affectés à des activités dans le domaine de la croissance durable mais que ces budgets sont tout particulièrement sous consommés. Les actions dans les domaines de la qualité de l'air, de la protection de la nature, de l'énergie durable étant dans ce cadre les plus en retard.

Elle propose des actions spécifiques pour développer des initiatives au niveau régional pour le développement durable et organiser le niveau régional pour qu'il réoriente sa politique dans ce sens.

COM(2011)13 du 19 janvier 2011 : Rapport concernant la stratégie thématique pour la prévention et le recyclage des déchets.